

Fonds de soutien au commerce rural 2026 : une première vague de 31 nouveaux lauréats

11.6.2026 - | DGCCRF

Le ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, Serge Papin, et le ministre délégué chargé de la Ruralité, Michel Fournier, annoncent le soutien de 31 nouveaux lauréats du dispositif de reconquête du commerce rural.

31 nouveaux projets soutenus par le Gouvernement pour favoriser le commerce en ruralité

Ce fonds a pour objectif de préserver les services de proximité dans nos communes rurales. Épiceries, bars, boulangeries, supérettes... Il prévoit une aide financière pour soutenir les porteurs de projets labellisés, qu'il s'agisse de l'ouverture d'un commerce en zone rurale ou du développement d'une activité non sédentaire desservant plusieurs communes.

Ces projets sont répartis dans 10 des 13 régions métropolitaines : 9 en Auvergne-Rhône-Alpes, 8 en Occitanie, 4 en Nouvelle-Aquitaine, 3 en Grand-Est, 2 en Bourgogne-Franche-Comté, et 1 dans les régions de la Bretagne, du Centre-Val-de-Loire, de la Corse, des Hauts-de-France et des Pays de la Loire. 16 sont situés en zones France Ruralités Revitalisation (FRR) dont l'objectif est de renforcer l'attractivité des territoires ruraux.

Le commerce de proximité : un enjeu pour les ruralités

En France, au 31 décembre 2023, plus de 6 communes sur 10 ne comptaient aucun commerce de détail, contre 25% en 1980. Cela représente 21 261 communes ; parmi elles, 98 % sont des communes rurales.

Pour lutter contre la déprise commerciale en ruralité, le Gouvernement a lancé en 2023 un plan de reconquête du commerce en milieu rural, en soutenant l'implantation, la modernisation ou la reprise de commerces multiservices (sédentaires ou itinérants), dans les communes rurales sans offre commerciale.

Grâce à une enveloppe de 19,6 millions d'euros, le fonds de soutien au commerce rural a permis de soutenir depuis 2023 près de 1 200 communes dans la création de commerces, sédentaires ou itinérants, en zone rurale, dont un quart sont lauréates du programme Villages d'Avenir (communes de moins de 3 500 habitants). Ce sont ainsi 1 million d'habitants ruraux qui bénéficient de ce dispositif.

« Quand une boulangerie rouvre dans un village qui n'en avait plus, quand une épicerie itinérante passe chaque semaine dans des communes oubliées des circuits commerciaux — ce n'est pas seulement un acte économique, c'est un acte de vie commune. Ces 31 lauréats, c'est 31 territoires qui reprennent confiance en eux », Serge Papin, ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat.

« Avec cette première vague de 31 lauréats, nous apportons un soutien concret aux associations,

communes et entreprises privées qui font vivre le commerce au cœur de nos des centres-bourgs et des villages. Maintenir ces activités, c'est préserver le lien social, l'attractivité et la vitalité de nos territoires ruraux », **Michel Fournier**, ministre délégué chargé de la Ruralité.

Contacts presse :

Cabinet de Serge PAPIN : 01 53 18 44 32 - presse.mpmepa@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Michel FOURNIER : 01 40 81 19 18 - romane.marmiessejourdan@territoires.gouv.fr

<https://presse.economie.gouv.fr/fonds-de-soutien-au-commerce-rural-2026-une-premiere-vague-de-31-nouveaux-laureats>